

Sandra Roussy Menia

Artiste peintre - Dessinatrice illustratrice

Animatrice d'ateliers artistiques

06 70 54 59 68 – sandra.roussy@free.fr –

<http://sandrroussy.fr>

SIRET/SIREN 789 743 457 00028 – route de l'aéroport, 73420 Voglans

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)



STAGE en atelier Adultes - Ados

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1

Sandra Roussy ne peut être tenue pour responsable des retards, imprévus de toutes natures et autres circonstances indépendantes de sa volonté qui réduiraient les temps de dessin.

Le matériel, déplacement, logement ne sont pas inclus dans la prestation.

Article 2 Conditions de règlement

L'inscription au stage sera validée à réception du paiement des arrhes s'élevant à 70% du montant de la prestation pédagogique.

Le solde sera à régler au plus tard 45 jours avant la date de commencement du stage. En cas de manquement à ce délais, votre place ne sera pas validée et aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 3

Si le stage nécessite des prestations de transports, d'hébergement ou de toute autre nature que ce soit, celles-ci devront être souscrites par le client individuellement dès la confirmation écrite du stage et seront placées sous sa seule responsabilité.

Article 4 Conditions et frais d'annulation

4.1

- Si annulation par le client, à 45 jours ou plus de la date du stage, celui-ci perdra les sommes versées à titre d'acomptes.

- Si annulation par le client à moins de 45 jours de la date de commencement du stage, celui-ci perdra l'intégralité du montant de la prestation pédagogique.

- Si annulation par Sandra Roussy, celle-ci remboursera l'intégralité des sommes versées au titre de la prestation pédagogique.

4.2 Conditions et frais d'annulation spécifiques à la situation consécutive à une pandémie ou météorologique

- En cas de restrictions gouvernementales imposées empêchant le déroulement du stage dans des conditions acceptables (par exemple : confinement, mesures de quarantaine imposées à l'entrée du territoire, restrictions de déplacement), le montant de la prestation pédagogique perçue sera intégralement remboursé dans un délai maximum de 2 mois.

- Si le stage est confirmé et qu'aucune mesure de restriction gouvernementale n'empêche le stage de se tenir, toute annulation du fait du stagiaire, quel qu'en soit le motif y compris un test PCR positif, l'absence de passe sanitaire valable ou une mesure de précaution personnelle ne saurait donner lieu à un avoir ou un remboursement.

- Si les conditions météorologiques rendaient impossible la tenue du stage dans des conditions acceptables (pluie forte et continue, événements climatiques extrêmes et imprévisibles), Sandra Roussy Menia pourra prendre la décision d'interrompre le stage. Un avoir calculé au prorata du nombre de demi-journées déjà effectuée, déduction faite d'un forfait de 30 euros correspondant à l'organisation, sera alors proposé sur un autre stage Carnet de voyage. Aucun remboursement ne saura être exigé.

N'hésitez pas à m'appeler si vous avez besoin de plus d'informations,

Sandra M.

Le client reconnaît avoir été pleinement informé des conditions générales de vente de l'Atelier de Sandra Roussy Menia et accepte notamment les termes ci-dessus

Nom :Prénom

Date du stage :

.....

Lieux du stage :

.....

Date :

Signature :